

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde

M

S

no de résolution  
ou annotation

Province de Québec

### Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 5 septembre 2017, à 19h00, présidé par le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers:

M. Réal Crête

M. Mario St-Pierre

M. Sébastien Desgagnés

M. Robin Cotnoir

Mme Sylvie Fauteux

Mme Jeanne Dubois

Et la secrétaire-trésorière Marie-Soleil Beaulieu.

#### **2017-09-05-01: MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR**

Aucune modification.

#### **2017-09-05-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière en incluant les modifications.

1. Moment de recueillement
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption des minutes du 7 août 2017
6. Lecture et approbation des comptes
  - Liste des comptes fournisseurs
  - Rémunérations, prélèvements et autres
7. Rapports : Maire et inspecteurs en bâtiment et en environnement et voirie
8. Résolution
  - Dérogation mineure 2017-02
  - Appel d'offre Contrat enlèvement des ordures et compostables
  - Déneigement chemin Jean-Paul Dupont 2017-2018
  - Consultation publique du rôle d'évaluation
  - Services juridiques Monty Sylvestre 2018
  - Lettre à l'intention de la FQM concernant la gestion du territoire
9. Loisirs
10. Trois Villages
11. Famille et culture
12. Journal
13. Usine d'épuration
14. Aqueduc
15. États financiers mensuels
16. Dépôt du rapport de correspondance
17. Régie incendie
18. Régie des déchets solides
19. Divers
  - Date des prochaines réunions de travail
  - Prochaine assemblée ordinaire
  - Élections : Période de mise en candidature du 22 septembre au 6 octobre 2017
20. Période de questions
21. Varia
22. Levée

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2017-09-05-03: PERIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2017-09-05-04: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 AOUT  
2017**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session ordinaire du 7 août 2017 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

**2017-09-05-05: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payés. Chèques 6012 à 6078 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (106 031.24 \$), la liste des prélèvements (août 2017) et le rapport de salaires versés (août 2017) en date du 31 août 2017.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

**2017-09-05-06: RAPPORT DU MAIRE ET DES INSPECTEURS**

Monsieur le maire fait un suivi du conseil des maires de la MRC de Coaticook : un avis de motion pour le Règlement de contrôle intérimaire agricole a été donné, le Golf pour la Fête de la famille a permis d'amasser plus de 10 000 \$ cette année et la version corrigée du schéma d'aménagement et de développement durable a été adoptée et sera transmise au MAMOT pour approbation finale.

**2017-09-05-07: DEROGATION MINEURE 2017-02**

Les propriétaires demandent une dérogation mineure qui permettrait la situation suivante à ces adresses : 47, 53, 57, 61 chemin Bourdeau, lots 25-P du Rang 1 du Canton de Hereford.

Permettre le projet de lotissement selon le plan cadastral préparé par M. Danick Lessard, arpenteur, en date du 13 juillet 2017 afin de pouvoir subdiviser le lot 25-P afin de créer cinq lots, le tout dans le but d'avoir des lots distincts pour chaque propriété construite. Le projet de lotissement actuel n'est pas conforme au Règlement de lotissement no 238-14, article 5.2.3, puisque la mesure frontale présentée pour les lots projetés, soit les lots 25-66, 25-67, 25-68, 25-69 et 25-70, ont une mesure frontale inférieure aux 50 mètres exigés, que la superficie projetée des cinq lots à créer est inférieure aux 4 000 mètres carrés exigés et que la mesure de profondeur moyenne est inférieure aux 50 mètres

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

exigés. De plus, le projet de lotissement n'est pas conforme au Règlement de lotissement no 238-14, article 5.1.2, car deux des lots projetés, soit les lots 25-69 et 25-70, seront enclavés vis-à-vis le chemin Bourdeau.

Le préjudice causé au requérant est le suivant :

Il y a présentement quatre propriétés sur un même lot. Dans l'objectif de vendre ou de léguer aux enfants, les propriétaires actuels souhaitent diviser le terrain afin d'avoir un lot pour chaque propriété, mais aussi d'en faire des terrains de superficies équivalentes.

**Après étude du dossier, le comité consultatif d'urbanisme donne son avis comme suit:**

**Attendu que** le Règlement de lotissement no 238-14, art. 5.2.3, exige une mesure frontale de 50 mètres pour la zone visée, une superficie minimale de 4 000 mètres carrés et une profondeur minimale de 50 mètres ;

**Attendu que** le Règlement de lotissement no 238-14, art. 5.1.2, n'autorise pas les lots enclavés ;

**Attendu que** les contraintes du terrain et l'emplacement des bâtiments existants ne permettent pas la division des lots de manière à respecter la mesure frontale, la profondeur, la superficie exigée et la position d'enclavement de lots du règlement de lotissement ;

**Attendu que** la dérogation permettra de régulariser le dossier et permettra les projets de vente des terrains dans le futur ;

**Attendu que** les autres marges de recul sont conformes au Règlement de zonage no 237-14 ;

**Attendu que** la dérogation ne porte pas préjudice aux immeubles voisins ;

**Attendu que** les propriétaires devront se prévaloir d'une servitude de droit de passage par contrat notarié afin de permettre la situation des lots enclavés 25-69 et 25-70 ;

**Attendu que** les propriétaires devront fournir une copie dudit acte de servitude réelle notarié à la municipalité ;

Le comité consultatif recommande au conseil de permettre le lotissement selon le plan cadastral préparé par M. Danick Lessard, arpenteur, daté du 13 juillet 2017.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil accepte la proposition du comité consultatif soit :

D'autoriser le lotissement tel que prévu au plan d'arpenteur du 13 juillet 2017. Un contrat notarié devra être déposé à la municipalité afin d'enregistrer la servitude de droit de passage concernant les lots 25-69 et 25-70. La présente autorisation de dérogation mineure est valide jusqu'au 31 août 2018.

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2017-09-05-08: APPEL D'OFFRE CUEILLETTE DES ORDURES ET COMPOSTABLES  
2018-2019-2020**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de Saint-Herménégilde procède à un appel d'offres public pour l'enlèvement, le transport et la disposition des déchets ultimes et des matières compostables 2018-2019-2020, tel que décrit dans le cahier des charges du 8 septembre 2017;

Que les soumissions seront reçues à l'adresse de la municipalité jusqu'à 9h30 le lundi 25 septembre 2017 pour être ouvertes publiquement à ce moment;

Que la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui auront été reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires. Il se réserve le droit d'accorder le contrat en totalité ou en partie s'il le juge à propos.

Adopté.

**2017-09-05-09: ENTENTE DENEIGEMENT CHEMIN JEAN-PAUL DUPONT 2017-2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité;

D'approuver l'entente de déneigement du chemin privé Jean-Paul Dupont 2017-2018 présentée par la secrétaire-trésorière. L'entente doit être signée par les trois parties soient : la municipalité, le propriétaire et l'entrepreneur ;

D'autoriser le Maire et la secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Herménégilde ladite entente.

Adopté.

**2017-09-05-10: CONSULTATION PUBLIQUE DU ROLE D'EVALUATION**

ATTENDU QUE la firme d'évaluation JP Cadrin & associés fournit gratuitement un lien sécurisé de consultation publique du rôle d'évaluation foncière en ligne;

ATTENTU QUE beaucoup de demande sont faites à la municipalité pour des informations concernant le rôle d'évaluation foncière;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la firme JP Cadrin et associés afin de créer un lien à partir du site internet de la municipalité pour la consultation du rôle d'évaluation foncière en ligne. Les informations disponibles sur le rôle en ligne seront les mêmes que celles du rôle disponible à la municipalité.

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2017-09-05-11: SERVICES JURIDIQUES MONTY SYLVESTRE 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 selon les termes de l'offre du 16 août 2017.

Adopté.

**2017-09-05-12: LETTRE A L'INTENTION DE LA FQM CONCERNANT LA GESTION DU TERRITOIRE**

Considérant que d'autres consultations auront lieu au courant de l'hiver, le dossier est à l'étude.

**2017-09-05-13: LOISIRS**

Aucune nouvelle information.

**2017-09-05-14: TROIS VILLAGES**

Appel de projet FDMC : Date limite le vendredi 13 octobre à midi

La Voix des pionniers : L'inauguration du personnage de M. Tillotson a eu lieu le 19 août

Portes ouvertes de l'UPA : à Forêt Hereford le 10 septembre 2017

**2017-09-05-15: FAMILLE ET CULTURE**

Aucune nouvelle information.

**2017-09-05-16: JOURNAL**

Prochaine parution vers la mi-septembre

**2017-09-05-17: USINE D'EPURATION**

Aucune nouvelle information

**2017-09-05-18: AQUEDUC**

Aucune nouvelle information.

**2017-09-05-19: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS**

La secrétaire-trésorière, madame Marie-Soleil Beaulieu, dépose les états financiers mensuels au 31 août 2017.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2017-09-05-20: RAPPORT DE CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière, madame Marie-Soleil Beaulieu, dépose le rapport de correspondance du 8 août au 5 septembre 2017.

**2017-09-05-21: REGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA  
REGION DE COATICOOK**

Aucune nouvelle information.

**2017-09-05-22: REGIE DE GESTION DES DECHETS SOLIDES DE LA REGION DE  
COATICOOK**

Aucune nouvelle information.

**2017-09-05-23: DIVERS**

- Date des prochaines réunions de travail : mardi le 26 septembre 2017 à 18h30
- Date prochaine assemblée ordinaire : lundi le 2 octobre 2017 à 19h00
- Élections : la période de mise en candidature aura lieu du 22 septembre au 6 octobre. Les dates de réception des mises en candidatures seront indiquées dans l'avis public du 12 septembre 2017

**2017-09-05-24: PERIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2017-09-05-25: VARIA**

Réparation d'asphalte : Considérant le délai important avant de pouvoir faire des travaux de pavages sur le Rang 9, le chemin St-Jacques et le Rang 2, il est convenu de faire seulement des corrections manuelles pour cette année aux endroits les plus critiques.

**2017-09-05-26: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre propose la levée de l'assemblée à 20h20.

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.